

PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de CHATEAULIN

Par arrêté préfectoral du 05 juillet 2018, une enquête publique d'une durée de 32 jours est prescrite du 07 août 2018 au 07 septembre 2018 inclus sur la demande d'autorisation environnementale (installations classées pour la protection de l'environnement) présentée par la société CENTRALE BIOGAZ DE KASTELLIN (CBK) en vue de l'extension du plan d'épandage associé à son unité de méthanisation implantée au lieudit « Coatiborn » à Châteaulin.

Les parcelles concernées par l'extension du plan d'épandage projetée sont situées dans les communes de Châteaulin, Argol, Briec-de-l'Odet, Cast, Dinéault, Douarnenez, Gouézec, Guengat, Kerlaz, Le Faou, Locronan, Lothey, Pleyben, Plogonnec, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, Port-Launay, Quéménéven, Rosnoën, Saint-Coulitz, Saint-Eloy, Saint-Ségal et Trégarvan.

Le commissaire enquêteur est Mme Nicole DEVAUCHELLE, directeur de recherches à l'Ifremer en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaulin (mairie@chateaulin.fr), siège de l'enquête ;
- sur support papier, dans les mairies de Châteaulin, Argol, Briec-de-l'Odet, Cast, Dinéault, Douarnenez, Gouézec, Guengat, Kerlaz, Le Faou, Locronan, Lothey, Pleyben, Plogonnec, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, Port-Launay, Quéménéven, Rosnoën, Saint-Coulitz, Saint-Eloy, Saint-Ségal et Trégarvan aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions à la mairie de Châteaulin, siège de l'enquête, directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie - 15 quai Jean Moulin - 29150 Châteaulin à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la mairie de Châteaulin aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de la mise à jour de l'étude d'impact et de la fiche relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Elma PINTA, chef de projet CBK par téléphone : 06 69 25 35 76 ou par courriel : e.pinta@vol-v.com

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Châteaulin :

- le mardi 07 août 2018 de 08 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 22 août 2018 de 13 h 30 à 17 h 30
- le samedi 1^{er} septembre 2018 de 08 h 30 à 12 h 00
- le vendredi 07 septembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Châteaulin, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.